



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Construction d'un CTI-CTM-DECHETERRIE sur
l'ancien site Philips – Relance lot 20 Travaux de
couverture de panneaux solaires**

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 30 octobre 2026
à 17 :00**

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

238 RUE DES BROTTEAUX

01700 MIRIBEL

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Construction d'un CTI-CTM-DECHETERRIE sur l'ancien site Philips - Relance lot 20 Travaux de couverture de panneaux solaires
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	20
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	interdites
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans objet pour ce lot
	Clauses environnementales	Avec
	Visite sur site	Visites sur site non obligatoires

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Type et forme de contrat.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3 - Décomposition de la consultation.....	4
1.4 - Nomenclature	5
1.5 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Variantes exigées.....	5
2.5 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	Erreur ! Signet non défini.
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	7
5 - Contenu du dossier de consultation.....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Présentation des variantes exigées.....	11
6.3 - Visites sur site.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures	13
8.2 - Attribution des marchés.....	14
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
9 - Renseignements complémentaires	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
9.2 - Procédures de recours.....	15

1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne :

Construction d'un CTI-CTM-DECHETERRIE sur l'ancien site Philips – Relance lot 20 Travaux de couverture de panneaux solaires

Ce lot est relancé suite à résiliation du titulaire retenu lors de la consultation initiale.

La consultation initiale pour cette opération avait été passée sous la forme d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. En application de l'article R2123-1, alinéa 2 du code de la commande publique du code de la commande publique, ce lot 20 est relancé sous la forme d'un marché en procédure adaptée.

Lieu(x) d'exécution :

238 rue des Brotteaux

01700 Miribel

1.2 – Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique..

1.3 – Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 20 lot(s).

La **présente consultation concerne uniquement le lot 20 PHOTOVOLTAÏQUE.**

Pour rappel, les autres lots sont les suivants :

Lot(s)	Désignation
1	TERRASSEMENT – VRD
2	FONDATIONS SPECIALES
3	GROS ŒUVRE
4	CHARPENTE METALLIQUE
5	CHARPENTE / OSSATURE ET BARDAGE BOIS
6	COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUE
7	ETANCHEITE
8	MENUISERIES EXTERIEURES
9	SERRURERIE
10	PORTES SECTIONNELLES
11	PLATRERIE / PEINTURE INTERIEURE / PLAFONDS DEMONTABLES
12	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / SIGNALETIQUES
13	CARRELAGES / FAIENCES / CHAPES
14	PEINTURES EXTERIEURES
15	RESINES DE SOL
16	PLOMBERIE, SANITAIRES, CHAUFFAGE, VMC

17	CHAUFFERIE BIOMASSE
18	ELECTRICITE
19	ESPACES VERTS

1.4 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
20	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

1.5 – Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 – Conditions de la consultation

2.1 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes libres

Aucune variante libre n'est autorisée.

2.4 – Variantes exigées

Aucune variante n'est exigée.

2.5 – Développement durable

Clause sociale d'insertion :

Sans objet pour ce lot.

3 – Les intervenants

3.1 – Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sur la globalité de l'opération est assurée par :

Groupe SOHO/EUCLID/NALDEO/ECR/CARDEM/PACK/GLOBAL
SOHO Architecture, mandataire du groupement
69286 LYON CEDEX 02
Tél. : 0472716270

Courriel : v.stalport@soho-archi.com

Le BET COOPAWATT – 17c chemin des terres mêlées – 69290 Grézieu la Varenne assure quant à lui une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour certaines spécificités du lot 20 de cette opération.

3.2 – Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

GLOBAL

LE TELYCA – 189 chemin du Bac à Traille

69300 CALUIRE ET CUIRE

3.3 – Coordination des systèmes de sécurité incendie

Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie est :

SOHO Architecture

69286 LYON CEDEX 02

Tél. : 0472716270

Courriel : v.stalport@soho-archi.com

3.4 – Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSLT

Agence de Bourg en Bresse

3.5 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

CPS – SANHARD Pascal

Le Sottizon

69460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS

4 – Conditions relatives au contrat

4.1 Durée du contrat :

Les travaux globaux de cette opération ont débuté en septembre 2025. Leur réception est prévue pour fin avril 2027. Le démarrage de l'intervention du lot 20 sur le chantier est prévu pour deuxième partie de novembre 2026. Le calendrier détaillé d'exécution, joint au DCE et notifié aux entreprises par ordre de service, est contractuel.

4.2- Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 – Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cadre de réponse technique
- L'actuel calendrier détaillé de l'opération
- un dossier technique comprenant :
 - le CCTP du lot 20 et les CCTP des autres lots pour information
 - la DPGF du lot 20 et celles des autres lots pour information
 - les pièces graphiques
 - divers documents techniques
 - diverses pièces générales

Il est à retirer à l'adresse suivante : <https://par.aws-achat.info/accueil.htm>

ATTENTION à l'adresse mail liée à votre compte utilisateur sur la plateforme de dématérialisation. En effet, toutes les demandes et informations seront transmises à cette adresse mail **VIA la messagerie de ladite plateforme.**

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Seul l'acheteur peut décider de reporter la DLRO. Les soumissionnaires ne peuvent pas demander le report de la DLRO sauf en cas d'erreur matérielle constatée dans les documents du marché, ce qui les empêcheraient de répondre à la consultation de manière cohérente.

6 – Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 – Documents à produire

En application de l'article R2144-3 du Code de la Commande Publique, la vérification des candidatures ne s'effectuera que pour le candidat qui devrait être attributaire.

Les candidats sont tenus de présenter leur candidature avec des fichiers clairement identifiés et nommés.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
L'une des qualifications professionnelles suivantes ou équivalentes : - QUALIPV Module Elec + - QUALIPV Module Bat. - Qualifelec SPIV3 + - QUALIPV Module Bat. - Qualibat 5913	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si l'entreprise candidate a été créée récemment, celle-ci pourra se prévaloir de ses capacités techniques, financières et professionnelles et références par tout moyen et à l'appui d'explications circonstanciées et attestées.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir individuellement tous les supports d'information permettant d'apprécier sa capacité.

Pièces justificatives à présenter en cas d'attribution en vue de la notification :

En application de l'article R2144-4 CCP, le candidat attributaire disposera d'un délai maximum de 7 jours francs à compter de la réception de la demande faite par la communauté de communes pour produire ses attestations officielles attestant de sa moralité fiscale et sociale. Si le(s) dossier(s) de candidature(s) est (sont) incomplet(s), la communauté de communes se réserve la possibilité de faire compléter la(les) candidature(s) (pièces manquantes ou références manquantes). Si le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation, il sera fait application de l'article R2144-7 du Code de la Commande Publique.

La liste des pièces exigées avant notification est la suivante :

- attestations d'assurance civile et décennale en cours de validité (suivant modèles joints au présent dossier de consultation),
- justificatifs fiscaux de moins de 3 mois, et sociaux (Congés Payés, Retraite) attestant du dernier versement de moins de 6 mois,
- attestation URSSAF certifiant la régularité de sa situation sociale y compris DOETH relative aux travailleurs handicapés à moins de 6 mois,
- si société de + de 50 salariés : le procès-verbal de la réunion du comité social et économique concernant la présentation du rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (article L2312-27 du code du travail)
- le plan de vigilance, pour l'année qui précède l'année de publication de l'avis d'appel à la concurrence en application de l'article L.225-102-4 du code de commerce, pour les sociétés d'au moins cinq mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins dix mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger
- pièces prévues aux articles D.8222-5 du code du travail (pour les candidats établis en France) et R 1263-12 du code du travail (en cas de détachement de salariés) et D.8222-7 du code du travail (pour les candidats établis à l'étranger) et D.8254-2 à D 8254-5 du code du travail pour les salariés étrangers.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra joindre la copie du ou des jugements prononcés ou justifier qu'il est habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public, au sens de l'article L2141-3 du Code de la Commande Publique.
Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
- Lorsque l'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés est obligatoire ou s'il s'agit d'une profession réglementée : le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE permettant d'accéder à l'extrait K ou K bis datant de moins de 6 mois ou équivalent (tel qu'une carte d'identification, un devis ou un document publicitaire mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation).
- En cas de groupement : habilitation du mandataire du groupement dûment remplie et co-signée par les membres du groupement (utiliser modèle joint)

Pièces de l'offre :

Les candidats sont tenus de présenter leur offre avec des fichiers clairement identifiés et nommés comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes - Annexe 1 obligatoirement remplie en cas de co-traitance	Non obligatoire au stade du dépôt de l'offre
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non

Le mémoire justificatif(maximum 80 pages) des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et évaluées dans les critères et sous-critères ainsi que les caractéristiques techniques de l'installation envisagée et listées à l'article 8.1 du CCTP du lot 20. Il est recommandé, pour faciliter l'analyse des offres, d'utiliser le cadre de mémoire technique inclu au DCE.	Non
Le calendrier prévisionnel d'exécution, devant respecter les limites temporelles définies au calendrier détaillé joint au DCE	Non
Habilitation travaux en hauteur des intervenants proposés	Non

Si un mémoire technique dépasse les 80 pages, la partie du mémoire dépassant la 80^e page ne sera pas analysée.

Si une des pièces ci-dessus ne figure pas dans l'offre, celle-ci sera déclarée irrégulière.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée au moment du dépôt de l'offre, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 – Présentation des variantes exigées

Sans objet.

6.3 – Visites sur site

Non obligatoire.

7 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 – Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://par.aws-achat.info/accueil.htm>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts :

- 1 dossier candidature
- 1 dossier offre

Les fichiers contenus dans ces dossiers sont clairement identifiés et nommés.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

L'entreprise n'ajoutera aucun caractère spécial et renommera les fichiers de façon claire pour qu'ils puissent être facilement identifiés lors de l'ouverture des plis. Ceci est valable pour le dossier candidature et le dossier offre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CCMP – Service commande publique

238 RUE DES BROTEAUX

01700 MIRIBEL

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 – Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 – Examen des candidatures et des offres

8.1 – Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur **situation juridique** ainsi que leurs **capacités professionnelles, techniques et financières**.

Seront rejetées :

- **les candidatures irrecevables** en application des articles L.2141-1 et s. du Code de la commande publique ;
- **les candidatures incomplètes**, lorsque le soumissionnaire ne produit pas les pièces requises par le pouvoir adjudicateur dans le délai imparti (voir notamment l'article 8-1 du présent Règlement de consultation);
- **les candidatures ne présentant pas les niveaux de capacité professionnelles, techniques ou financières exigés par l'acheteur.**

8.2 – Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres non déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
<u>1.1-2.1-Qualité des moyens humains et de leur organisation</u> , et notamment organigramme, organisation éventuelle du groupement et répartition des tâches, identification nominative de l'encadrement de chantier, organisation des contrôles des travaux en propre et sous-traités, identification des travaux sous-traités	20.0
<u>1.2-2.2-méthodologies détaillées des prestations à réaliser</u> et accès aux différentes parties d'ouvrage et travaux à réaliser	15.0
<u>1.3-2.3-mesures prises pour la protection du chantier et de l'environnement</u> Description des mesures prises pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances ;Moyens mis en oeuvre pour la récupération et le tri des déchets de chantier	5.0
<u>1.4-2.4-Cohérence du planning et des éventuelles propositions d'optimisation et enchaînement prévisionnel des tâches</u> , gestion des circulations et restitutions modes doux dans le respect des contraintes du marché et des limites temporelles du calendrier détaillé joint au DCE	10.0
<u>1.5-2.5-moyens mis en oeuvre pour assurer la santé et la sécurité sur le chantier</u>	10.0
2-Prix des prestations Le critère « prix » sera noté par application de la formule suivante sur la base du prix total HT du prix global et forfaitaire : Coefficient de pondération : X $\frac{\text{Offre moins-disante}}{\text{Offre proposée}}$ Le calcul ne prendra pas en compte les offres anormalement basses (articles L2152-5, L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique) et les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique).	40.0

Indépendamment des règles sur le traitement des offres anormalement basses, l'offre la moins disante pourra être écartée si elle obtient une note technique inférieure à 35/60.

(TA Versailles, Ord. 21 septembre 2020, Sté Atelier Jean-Baptiste Chapuis, n°2005666.)

8.3 – Suite à donner à la consultation

Si cela s'avère nécessaire au regard des offres obtenues, la communauté de communes se réserve le droit de conduire une négociation avec tous les candidats.

En application des articles R2152-1 et 2 du Code de la Commande Publique, la communauté de communes se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières ou de rendre acceptables les offres inacceptables dans le cadre de cette négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et sans modification de ses caractéristiques substantielles. Il est également précisé que la communauté de communes de Miribel ne régularisera pas l'absence de note méthodologique et/ou de DPGF

Néanmoins, si les offres sont satisfaisantes, le marché pourra être attribué sans négociation.

En cas de négociation, les candidats seront alors invités par voie électronique à présenter une nouvelle offre conformément aux points précisés et au délai indiqué dans le courrier.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai

9 – Renseignements complémentaires

9.1 – Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://par.aws-achat.info/accueil.htm>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours ca avant la date limite de remise des plis. Passé ce délai, les questions ne seront plus prises en compte.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 – Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 14 10 10
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 14 10 10
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Lyon
Palais Juridictions Administratives
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03
Tél : 04 78 14 10 10
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les demandes de recours peuvent être faites à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>